EXTRAIT DU REGISTRE **DU CONSEIL**

Envoyé en préfecture le 03/03/2023 Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le

ID: 059-215901182-20230302-2023_02-DE Séance du 02

L'an deux mille vingt trois, le deux mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal, réqulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la

NOMBRES DE MEMBRES	
Présents	Nombre de suffrages exprimés
16	17
	Pour: 17
	Contre: 0
	Abstentions: 0
	Présents

Etaient présents :

Didier MARECHALLE, René SCAILTEUX, Nicole GOURMEZ, Christophe LEBRUN, Francine RICHEZ, Julien GOEMAERE, Franck DEFOSSEZ, Marie-Françoise BUISSET, Hervé SÉRUSIER, Cécile COLPIN, Stéphane LEBLEU, Pierre CZERIBA, Christian PECQUEUX, William LEMAIRE, Fabienne DUBUS, Annie WYART

Procuration(s):

Marie-Thérèse DESICY à Fabienne DUBUS

Présidence de Didier MARECHALLE, Maire

Etai(en)t absent(s): Chloé GOMANNE

Date de la convocation 22 février 2023

Etai(en)t excusé(s): Angèle DUPUY

Date d'affichage 22 février 2023

en Préfecture le

Acte rendu exécutoire après dépôt A été nommé(e) secrétaire de séance : Nicole GOURMEZ

03 mars 2023 et publication du 03 mars 2023

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorerie de CAUDRY à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

> Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Busigny

Le Maire, MARECHALLE Didier

59137